

**DÉLIBÉRATION N°DL20250081 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 04/04/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 10 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h40) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO (à compter de 18h50) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 23h28) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU (de 18h47 à 23h15) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à compter de 19h46) ; M. Romain PIPIER (de 18h48 à 23h40) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 00h30) ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h22) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL ;

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à compter de 23h40)  
M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE  
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50)  
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à compter de 23h28)  
Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h47, et à compter de 23h15)  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h46)  
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h48 et à compter de 23h40)  
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY  
Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 00h30)  
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (à compter de 00h22)

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

**ARENA - CONVENTION DE GESTION DES ESPACES VERTS ENTRE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-CHAMOND**

**Mme Geneviève MASSACRIER** expose ce qui suit :

Le site de l'ARENA, en plus du bâtiment et des zones de stationnement, comprend des surfaces d'espaces verts et/ou naturelles. Saint-Etienne Métropole souhaite confier l'entretien de ces espaces à la ville de Saint-Chamond.

Afin de mettre en œuvre cette coopération, il convient de formaliser une convention pour confier à la ville de Saint-Chamond des missions d'entretien d'espaces verts relevant de Saint-Etienne Métropole.

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté d'optimiser les ressources entre les deux collectivités.

En effet, la commune de Saint-Chamond intervient dans le prolongement de ses compétences pour l'exercice desquelles elle dispose de moyens humains et matériels.

Cette complémentarité permet d'assurer une continuité d'exploitation et d'entretien sur une même entité géographique.

Le site de ces missions est l'ARENA et ses abords (parking et site de compensations jouxtant le bâtiment).

Les missions correspondent à de l'entretien d'espaces verts et/ou naturelles selon le principe de la gestion différenciée :

- gestion paysagère (parvis et parking) au pourtour immédiat,
- gestion naturelle (abords et bassins) aux abords,
- gestion naturelle des sites de compensations sur les sites identifiés,
- missions communes et complémentaires aux missions précédemment listées (exemple entretien des ouvrages hydrauliques, hibernaculums... )

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à partir de sa signature renouvelable une fois jusqu'en 2028.

La réalisation par la Ville de Saint-Chamond des missions, sera rémunérée pour un montant total de 19 524 € annuel.

Les missions et la rémunération correspondante sont décrites dans la convention en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention de gestion des espaces verts sur le site de l'ARENA entre la commune de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/04/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*